

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du jeudi 14 novembre 2024

Délibération N° DECC_2024_129

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	42	45
Date de la convocation : 05/11/2024		
Pour	Contre	Abstention
35	10	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze novembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du temps libre de Pleaux), sous la présidence de JEAN-LOUIS DAPON.

Présents : SUZANNE AUSSET, MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, EMILIE BROQUERIE, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, FRANCOIS DESCOEUR, ANDRE DUJOLS, PIERRE DUPONT, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, CHRISTIAN FOURNIER*, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, PASCAL TERRAIL, Olivier CHATEAU, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, STEPHANIE GAILLARD représentée par ANDRE DUJOLS, ALBERT ROCHETTE représenté par JEAN-CLAUDE CHEYMOL

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ELECTION DU PRESIDENT

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-6, L.2122-7 et suivants et L.5211-41-3 ;

Date de transmission de l'acte: 15/11/2024

Date de réception de l'AR: 15/11/2024

015-241501139-DECC_2024_129-DE
A G E D I

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection du président de la communauté tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Monsieur DAPON Jean-Louis, en sa qualité de doyen de l'assemblée est donc amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du président de la Communauté de communes du Pays de Salers.

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Monsieur CHAMBON Louis est candidat à la présidence de la communauté.

Monsieur DAPON Jean-Louis, le doyen du conseil communautaire, rappelle que l'élection du président de la communauté s'effectue, en application des dispositions de l'article L. 2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

Nombre de votants: 45
Suffrages blancs : 3
Suffrages nuls: 7
Suffrages exprimés: 35
Majorité absolue: 18

Monsieur CHAMBON Louis a obtenu 35 (trente-cinq) voix et la majorité absolue

LE CONSEIL,

PROCLAME Monsieur CHAMBON Louis, président de la communauté et le déclare installé

AUTORISE Monsieur CHAMBON Louis le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le président, nouvellement élu, remercie le doyen du conseil communautaire pour le bon déroulement des opérations électorales et prend immédiatement ses fonctions de président du conseil communautaire. Il poursuit l'exécution de l'ordre du jour par la fixation du nombre de vice-présidents et membres du bureau et leur élection.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

JEAN-LOUIS DAPON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 15/11/2024

Date de réception de l'AR: 15/11/2024

015-241501139-DECC_2024_129-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du jeudi 14 novembre 2024

Délibération N° DECC_2024_131

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	42	45
Date de la convocation : 05/11/2024		
Pour	Contre	Abstention
45	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze novembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du temps libre de Pleaux), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : SUZANNE AUSSET, MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, EMILIE BROQUERIE, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, FRANCOIS DESCOEUR, ANDRE DUJOLS, PIERRE DUPONT, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, CHRISTIAN FOURNIER*, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, PASCAL TERRAIL, Olivier CHATEAU, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, STEPHANIE GAILLARD représentée par ANDRE DUJOLS, ALBERT ROCHETTE représenté par JEAN-CLAUDE CHEYMOL

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET MEMBRES DU BUREAU

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L. 5211-10, L. 5211-6 et L. 5211-41-3 :

Date de transmission de l'acte: 15/11/2024

Date de réception de l'AR: 15/11/2024

015-241501139-DECC_2024_131-DE
A G E D I

Le président de la communauté rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-président est librement fixé par le conseil communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du conseil, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Compte tenu de l'effectif du conseil communautaire lequel comprend 45 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 13 représentants soit 1 président, 6 vice-présidents et 6 membres du bureau.

Il est, par ailleurs, précisé, que sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le conseil communautaire dispose de la faculté de fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30 % de l'effectif global de l'assemblée et le nombre de 15 vice-présidents.

Dans une telle hypothèse, il est rappelé que l'enveloppe indemnitaire globale ne pourra toutefois pas être augmentée, celle-ci étant calculée sur un effectif de vice-présidents ne pouvant excéder 20 % de l'effectif global du conseil communautaire.

En outre, les dispositions de l'article L. 5211-10 précisent également que le Bureau de la communauté est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 45 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

DECIDE de fixer à 6 le nombre de vice-présidents

DECIDE de fixer à 6 le nombre des autres membres du Bureau, outre le président et les vice-présidents

AUTORISE Monsieur le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 15/11/2024

Date de reception de l'AR: 15/11/2024

015-241501139-DECC_2024_131-DE

A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Conseil communautaire

Séance du jeudi 14 novembre 2024

Délibération N° DECC_2024_132

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	42	45
Date de la convocation : 05/11/2024		
Pour	Contre	Abstention
45	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze novembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du temps libre de Pleaux), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : SUZANNE AUSSET, MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, EMILIE BROQUERIE, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, FRANCOIS DESCOEUR, ANDRE DUJOLS, PIERRE DUPONT, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, CHRISTIAN FOURNIER*, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, PASCAL TERRAIL, Olivier CHATEAU, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, STEPHANIE GAILLARD représentée par ANDRE DUJOLS, ALBERT ROCHETTE représenté par JEAN-CLAUDE CHEYMOL

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Date de transmission de l'acte: 15/11/2024

Date de réception de l'AR: 15/11/2024

015-241501139-DECC_2024_132-DE
A G E D I

-

-

-

Conseil communautaire

Séance du jeudi 14 novembre 2024

-

Délibération N° DECC_2024_132

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	42	45
Date de la convocation : 05/11/2024		
Pour	Contre	Abstention
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze novembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du temps libre de Pleaux), sous la présidence de LOUIS CHAMBON.

Présents : SUZANNE AUSSET, MARC BENECH, JEAN-YVES BONY, BENJAMIN BONY, REGINE BREUIL, EMILIE BROQUERIE, LOUIS CHAMBON, GERARD CHANCEL, JEAN-CLAUDE CHEYMOL, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, MICHEL CONSTANT, JEAN-LOUIS DAPON, JEAN-MARC DELBOS, FRANCOIS DESCOEUR, ANDRE DUJOLS, PIERRE DUPONT, PASCAL ESCURE, JEAN-MARIE FABRE, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, CHRISTIAN FOURNIER*, BRUNO FILIOL, CHRISTIAN FOURNIER, AGNES GAILLARD, LAURENT GENEIX, JEAN-PIERRE LABASTROU, DANIELLE LACOMBE, RENE LAVERGNE, CHRISTIAN LUSSERT, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARTINE PANI, MARIE-PIERRE PARSOIRE, DAVID PEYRAL, JEAN-CLAUDE REBEYRE, CLAUDE RIBEYROTTE, MARC SEPCHAT, PASCAL TERRAIL, Olivier CHATEAU, BERNARD VEYSSIERE, Michel DELMAS, Nadine ANTIGNAC

Représentés : JACQUES DELSUC représenté par PASCAL TERRAIL, STEPHANIE GAILLARD représentée par ANDRE DUJOLS, ALBERT ROCHETTE représenté par JEAN-CLAUDE CHEYMOL

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARTINE PANI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

-

Objet : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-1 et L.2122-7 ;

Considérant que le ou les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de

Date de transmission de l'acte: 15/11/2024

Date de réception de l'AR: 15/11/2024

015-241501139-DECC_2024_132-DE

A G E D I

relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération n ° DECC_2024_131 portant fixation du nombre de vice-présidents et membres du bureau

Il est procédé à l'élection du 1er vice-président;

Il est procédé à l'appel des candidatures

Monsieur SEPCHAT Marc est candidat à la 1ère vice-présidence

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de votants: 45

Suffrages blancs: 8

Suffrages nuls: 5

Suffrages exprimés: 32

Majorité absolue: 17

M. SEPCHAT Marc a obtenu 32 voix

M. SEPCHAT Marc ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er vice-président.

Il est procédé à l'élection du 2ème vice-président;

Il est procédé à l'appel des candidatures

Monsieur DESCOEUR François est candidat à la 2ème vice-présidence

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de votants: 45

Suffrages blancs: 8

Suffrages nuls: 7

Suffrages exprimés: 30

Majorité absolue: 16

M. DESCOEUR François a obtenu 30 voix

M. DESCOEUR François ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2ème vice-président.

Il est procédé à l'élection du 3ème vice-président;

Il est procédé à l'appel des candidatures

Monsieur DUJOLS André est car

Date de transmission de l'acte: 15/11/2024

Date de réception de l'AR: 15/11/2024

015-241501139-DECC_2024_132-DE

A G E D I

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de votants: 45

Suffrages blancs: 6

Suffrages nuls: 4

Suffrages exprimés: 35

Majorité absolue: 18

M. DUJOLS André a obtenu 35 voix

M. DUJOLS André ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème vice-président.

Il est procédé à l'élection du 4ème vice-président;

Il est procédé à l'appel des candidatures

Monsieur PARRA Jean-Noël et Monsieur FOURNIER Christian sont candidats à la 4ème vice-présidence

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de votants: 45

Suffrages blancs: 4

Suffrages nuls: 1

Suffrages exprimés: 40

Majorité absolue: 21

M. PARRA Jean-Noël a obtenu 30 voix

M. FOURNIER Christian a obtenu 10 voix

M. PARRA Jean-Noël ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4ème vice-président.

Il est procédé à l'élection du 5ème vice-président;

Il est procédé à l'appel des candidatures

Monsieur FALIES Patrice est candidat à la 5ème vice-présidence

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de votants: 45

Suffrages blancs: 4

Suffrages nuls: 5

Suffrages exprimés: 36

Majorité absolue: 19

M. FALIES Patrice a obtenu 36 voix

M. FALIES Patrice ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5ème vice-président.

Date de transmission de l'acte: 15/11/2024

Date de réception de l'AR: 15/11/2024

015-241501139-DECC_2024_132-DE

A G E D I

Il est procédé à l'élection du 6ème vice-président;

Il est procédé à l'appel des candidatures

Madame BREUIL Régine est candidate à la 6ème vice-présidence

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de votants: 45

Suffrages blancs: 5

Suffrages nuls: 8

Suffrages exprimés: 32

Majorité absolue: 17

Madame BREUIL Régine a obtenu 32 voix

Madame BREUIL Régine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 6ème vice-président.

Sur proposition du président et par ordre alphabétique,

Il est procédé à l'élection du 1er membre du bureau;

Il est procédé à l'appel des candidatures

Madame ANTIGNAC Nadine et Monsieur FOURNIER Christian sont candidats au poste de membre du bureau

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de votants: 45

Suffrages blancs: 4

Suffrages nuls: 1

Suffrages exprimés: 40

Majorité absolue: 21

Madame ANTIGNAC Nadine a obtenu 30 voix

Monsieur FOURNIER Christian a obtenu 10 voix

Madame ANTIGNAC Nadine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du bureau

Il est procédé à l'élection du 2ème membre du bureau;

Il est procédé à l'appel des candidatures

Monsieur BONY Jean-Yves est candidat au poste de membre du bureau

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de votants: 45

Date de transmission de l'acte: 15/11/2024

Date de réception de l'AR: 15/11/2024

015-241501139-DECC_2024_132-DE

A G E D I

Suffrages blancs: 11
Suffrages nuls: 7
Suffrages exprimés: 27
Majorité absolue: 14

Monsieur BONY Jean-Yves a obtenu 27 voix
Monsieur BONY Jean-Yves ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau

Il est procédé à l'élection du 3ème membre du bureau;
Il est procédé à l'appel des candidatures

Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre et Monsieur LABASTROU Jean-Pierre sont candidats au poste de membre du bureau

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de votants: 45
Suffrages blancs: 7
Suffrages nuls: 2
Suffrages exprimés: 36
Majorité absolue: 19

Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre a obtenu 21 voix
Monsieur LABASTROU Jean-Pierre a obtenu 15 voix

Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau

Il est procédé à l'élection du 4ème membre du bureau;
Il est procédé à l'appel des candidatures

Monsieur DELBOS Jean-Marc et Monsieur CONSTANT Michel sont candidats au poste de membre du bureau

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de votants: 45
Suffrages blancs: 3
Suffrages nuls: 1
Suffrages exprimés: 41
Majorité absolue: 21

Monsieur DELBOS Jean-Marc a obtenu 33 voix
Monsieur CONSTANT Michel a obtenu 8 voix

Monsieur DELBOS Jean-Marc ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau

Date de transmission de l'acte: 15/11/2024

Date de réception de l'AR: 15/11/2024

015-241501139-DECC_2024_132-DE

A G E D I

Il est procédé à l'élection du 5ème membre du bureau;
Il est procédé à l'appel des candidatures

Monsieur FAURE Jean-Louis et Monsieur LABASTROU Jean-Pierre
sont candidats au poste de membre du bureau

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de votants: 45
Suffrages blancs: 13
Suffrages nuls: 2
Suffrages exprimés: 30
Majorité absolue: 16

Monsieur FAURE Jean-Louis a obtenu 13 voix
Monsieur LABASTROU Jean-Pierre a obtenu 17 voix

Monsieur LABASTROU Jean-Pierre ayant obtenu la majorité
absolue, a été proclamé membre du bureau

Il est procédé à l'élection du 6ème membre du bureau;
Il est procédé à l'appel des candidatures

Madame PANI Martine est candidate au poste de membre du bureau

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de votants: 45
Suffrages blancs: 10
Suffrages nuls: 5
Suffrages exprimés: 30
Majorité absolue: 16

Madame PANI Martine a obtenu 30 voix
Madame PANI Martine ayant obtenu la majorité absolue, a été
proclamée membre du bureau

LE CONSEIL,

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus vice-présidents:

Monsieur SEPCHAT Marc - 1er vice-président
Monsieur DESCOEUR François - 2ème vice-président
Monsieur DUJOLS André - 3ème vice-président
Monsieur PARRA Jean-Noël - 4ème vice-président
Monsieur FALIES Patrice - 5ème vice-président
Madame BREUIL Régine - 6ème vice-président

Date de transmission de l'acte: 15/11/2024

Date de réception de l'AR: 15/11/2024

015-241501139-DECC_2024_132-DE
A G E D I

INSTALLE lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-présidents

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau (classement par ordre alphabétique):

Madame ANTIGNAC Nadine - Membre du bureau
Monsieur BONY Jean-Yves - Membre du bureau
Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre - Membre du bureau
Monsieur DELBOS Jean-Marc - Membre du bureau
Monsieur LABASTROU Jean-Pierre - Membre du bureau
Madame PANI Martine - Membre du bureau

INSTALLE lesdits conseillers communautaires élus en qualité de membres du bureau

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

LOUIS CHAMBON
Président de séance

MARTINE PANI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 15/11/2024

Date de reception de l'AR: 15/11/2024

015-241501139-DECC_2024_132-DE

A G E D I